



Accident en centre aéré

Par **lana2**, le **11/08/2016** à **19:11**

Bonjour,

il y a 3 semaines, mon fils(10 ans), alors qu'il était dans un centre aéré communal s'est blessé en escaladant le grillage. le ballon étant passé dans le jardin voisin, l'animatrice et directrice a posé un escabeau devant le grillage pour qu'il aille chercher le ballon. lorsqu'il est passé au dessus du grillage (au moins 1m50 de haut) équipé de picots, il s'est blessé à un bras comme scalpé. plaie ouverte (et profonde) ayant nécessité un transport par les pompiers vers l'hôpital. depuis 3 semaines, la plaie évolue très lentement et nous allons tous les 2-3 jours à l'hôpital pour des soins et consultations. nous ne connaissons pas les suites pour les prochaines semaines mais au mieux une intervention chirugicale réparatrice sera proposée d'ici quelques années. Qui alors prendra en charge ces soins réparateurs? le dossier est classé sans suite par la commune (le grillage est aux normes m'a t-on dit!). en vous remerciant, cdt